



Sainte Maure de Touraine, le 07 décembre 2023

PÔLE SANTÉ SUD 37
Sainte Maure de Touraine

*Membre du Groupement Hospitalier de Territoire
Touraine-Viel de Loire*

Service : DIRECTION

Affaire suivie par : S. Chéné

☎ : 02.47.72.32.32

✉ : audrey.commenge@ch-saintemaure.fr

Références : TM/SCa/SCh/AC n°2023-4

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES USAGERS SEANCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023

Le jeudi 07 décembre 2023 à 9h30, s'est réunie au Centre hospitalier de Sainte-Maure de Touraine, la Commission Des Usagers sous la présidence de Monsieur MERGNAC composée comme suit :

Membres présents avec voix délibérative :

Monsieur Thierry MERGNAC, directeur, président de la Commission des Usagers

Madame Charline RABUSSEAU, médiateur non médecin suppléant

Monsieur Christian ETCHEVERRY, représentant titulaire des usagers désigné par PARS

Monsieur le Docteur SENNEGOND, médecin coordonnateur

Monsieur Michel POULARD, représentant titulaire des usagers désigné par PARS

Madame Sonia CHÉNÉ, directrice adjointe, suppléante

Membres présents avec voix consultative et invités :

Madame Héloïse BECHU, IDEC médecine

Madame Isabelle CLOAREC, IDE hygiéniste

Madame Stéphanie LÉPINE, cadre supérieure de santé, représentant la CSIRMT

Membres absents excusés :

Madame Christelle GAUTIER, médiateur non médecin titulaire

Madame Samantha CAU, responsable qualité

Questions à l'ordre du jour :

- 1) PV du 24 octobre 2023
- 2) Retour sur la campagne vaccinale antigrippale 2023 des professionnels
- 3) Présentation de l'heure d'information des nouveaux arrivants sur la prise en charge de la douleur du sujet âgé
- 4) Information sur la soirée d'information du mercredi 13 décembre 2023 sur les troubles du comportements et des troubles cognitifs
- 5) Nouveau site internet
- 6) Point sur les EI
- 7) Point sur l'avancement du projet d'établissement (projet médical et projet de soins)
- 8) Points divers

Monsieur MERGNAC remercie les membres de leur présence.

1) PV du 24 octobre 2023

Le procès-verbal du 24 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Retour sur la campagne vaccinale antigrippale 2023 des professionnels

- Recensement des demandes en mars 2023 pour commander les doses.
- Communication en interne par note d'information et dans la lettre interne remise avec le bulletin de salaire et affichage des posters fournis par le ministère dans les unités de soins.
- Prolongation de la campagne jusqu'au 20 novembre.
- Vaccination réalisée par les IDE de l'établissement et l'équipe d'encadrement.

ANNEE	2023
Nombre de professionnels (effectif présent physiquement)	231
Nombre de doses total administrées	51
Taux global de la couverture vaccinale des professionnels	22,08%
Taux de la couverture vaccinale des professionnels du service de médecine (IQSS)	34,78%

Nombre de doses total administrées par catégories professionnelles :

Médecins (+ interne)	3
Encadrement soins	5
IDE	9
AS	15
ASH	11
TRANSVERSAUX (cuisine, lingerie, ateliers, pôle bionettoyage, pharmacie)	3
Animation	2
Administration	3

SAISON 2021-2022 : Enquête couverture vaccinale Santé Publique France du 1er juin 2022

* "Chez les professionnels de santé en établissement, le taux de couverture vaccinale est particulièrement bas. Il s'établit en moyenne aux alentours de 27,6% en Ehpad (à la fin de la saison 2021-2022), 26,5% dans les Ehpad hors Ehpad, moins de 18% chez les professionnels des autres établissements et services médico-sociaux et de 22% chez les professionnels des établissements de santé. L'augmentation de cette couverture vaccinale est un objectif prioritaire."

3) Présentation de l'heure d'information des nouveaux arrivants sur la prise en charge de la douleur du sujet âgé

Cette présentation est animée par les membres du CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur).

- Information obligatoire
- 1^{ère} session organisée le 10 octobre → 9 professionnels sensibilisés ;
- Prochaine session le 5 décembre → 9 professionnels inscrits ;
- Objectif pour 2024 : organiser 4 sessions.

PROGRAMME :

- 14h15 : accueil des professionnels ;
- 14h15-14h20 : présentation et tour de table ;
- 14h20-15h10 : information sur la prise en charge de la douleur ;
- 15h10-15h15 : évaluation par les professionnels de l'information.
-

Remise aux participants des documents/outils suivants en fin d'information :

- La charte de la personne hospitalisée ;
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Une réglette EVA (Echelle Visuelle Analogique) ;
- Flyer d'information reprenant les points importants à retenir.

Objectifs de ce temps d'information :

1. Connaître :
 - Le cadre législatif de la prise en charge de la douleur en France ;
 - Le rôle et les missions du CLUD ;
 - La définition de la douleur et différencier une douleur chronique d'une douleur aiguë ;

- Les différentes échelles d'évaluation de la douleur et leur utilisation ;
 - Les différentes Thérapies Non Médicamenteuses (TNM) disponibles sur la structure.
2. **Identifier les personnes ressources / référentes** sur la prise en charge de la douleur au sein de l'établissement ;
 3. **Maîtriser les modalités d'évaluation et de réévaluation de la douleur** ainsi que sa traçabilité.
- 4) **Information sur la soirée d'information du mercredi 13 décembre 2023 sur les troubles du comportements et des troubles cognitifs**

- Quand : le mercredi 13 décembre à 18h
- Où : grande salle d'animation au RDC Pôle sénior
- Animée : par le Dr GUYOT (médecin gériatre)
- Pour qui :
 - Les professionnels de santé de l'établissement et libéraux ;
 - Les familles, les proches et les aidants.
- Communication :
 - Par voie d'affichage / distribution de flyers / note d'information / article lettre interne ;
 - Par les réseaux sociaux : compte Facebook et Instagram.

5) **Nouveau site internet**

L'hébergement du site internet du CH se terminant en fin d'année, et la solution proposée pour le poursuivre n'étant pas économique (environ 2 000€ par an pour la maintenance), il a été décidé de refaire le site en passant par l'agence « le Petit Studio ». Cette solution permet de moderniser le site, d'avoir totalement la main sur les informations qui y sont publiées mais également de réduire les coûts à une centaine d'euros par an pour l'hébergement. Il n'existe par ailleurs pas de contrat de maintenance.

Madame CHENE présente le nouveau site Internet de l'établissement.

6) **Point sur les EI**

Depuis le 24 octobre dernier, 11 FEI ont été déclarées en médecine (panne du DPI, dossiers patients inaccessibles dû à un problème de connexion internet au niveau de la commune, problématiques d'identitévigilance, patient installé en médecine par les ambulanciers alors qu'elle était attendue à l'UPAD, problématique de matériel).

7) **Point sur l'avancement du projet d'établissement (projet médical et projet de soins)**

Le projet d'établissement s'inscrit dans la démarche du GHT.
Les axes médicaux et médico-soignants ont été validés.

Axes du projet médical :

1. **Consolider l'offre de soin existante :**
 - 1.1 Valoriser la pharmacie hospitalière ;
 - 1.2 Promouvoir la formation des étudiants ;
 - 1.3 Entretenir le rayonnement de la structure.
2. **Améliorer l'efficience de l'établissement :**
 - 2.1 Sécuriser le circuit du médicament ;
 - 2.2 Mener des actions de prévention et promotion de la santé ;
 - 2.3 Consolider le maillage territorial du CH.
3. **Diversifier l'offre de soin, développement de nouveaux projets :**
 - 3.1 Développer l'offre de soin sanitaire, médicosociale et paramédicale ;
 - 3.2 Développer les infrastructures et améliorer les prises en charge.

Axes du projet de soins :

1. Clinique « *prendre soin* » :

- 1.1. Développer la pertinence des soins ;
- 1.2. Développer la prévention des risques liés à la personne âgée polyopathologique en institution et au domicile ;
- 1.3. Développer une approche éthique du soin → mettre l'éthique au cœur des pratiques soignantes ;
- 1.4. Développer le management par la clinique → développer la démarche du chemin clinique ;
- 1.5. Développer l'éco soins.

2. Accompagner les métiers paramédicaux « *construire des parcours professionnels* » :

- 2.1. Fidéliser et maintenir les compétences ;
- 2.2. Développer et intégrer les nouveaux métiers dans les organisations de soins.

3. Promouvoir et développer la recherche paramédicale au sein de l'établissement :

- 3.1. Intégrer des professionnels de l'établissement au « *COPIL Recherche paramédicale du GHT* » ;
- 3.2. Développer l'appétence et les compétences des professionnels en recherche ;
- 3.3. Développer les écrits « *passer de l'idée au projet de recherche* ».

Monsieur POULARD souligne l'intérêt de ces projets, qui permettent une évolution des métiers, tant que l'adhésion du personnel est assurée.

8) Points divers

La semaine de la sécurité patients ayant eu lieu simultanément avec la semaine de la dénutrition, il n'y a pas eu de manifestation organisée par manque de temps. La semaine sécurité patients sera mieux fléchée l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 09h30.

Le Président,

T. MERGNAC

